

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260504-2026_27-DE

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,

le lundi 4 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

PRESENTS : ILAHA-ITEMA Audrey ; DARFEUILLES Charles-Antoine ; DOMENGE Anita ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; RENE Patrick ; THOMAS Anne ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; MEILLAUD Fabien ; LOMBERTIE Alexandre

ABSENTS : GUINE Véronique excusée, qui donne pouvoir à Mme Annie DUPUY

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 18h30

Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2026-27 :

Demande de subventions au Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Madame le Maire informe le Conseil que la commune peut déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne. 9 dossiers sont éligibles aux programmes :

- Remplacement de la porte de la cantine (rénovation énergétique)
- Réfection de la toiture de l'Eglise
- Réfection du mur du cimetière (enduits et tablettes)
- Travaux sur les installations sportives : remplacement des douches des vestiaires et reprise des filets pare-ballons du stade
- Aire de jeux du city stade (pose de nouveaux modules)
- Voirie :
 - o Grosses Réparation de Voirie Communale à La Boissonnie : Rue de la Fontaine et Rue de la chapelle
 - o Réfection de l'impasse de La Halte et goudronnage de la partie de voie communal au lotissement de la Betoulle
 - o Gestion des eaux pluviales de la voie forestière de Brie
 - o Réfection et gestion des eaux pluviales de la voie forestière de Loutre

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les projets à présenter en demande de

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des subventions pour les 9 dossiers précités

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 11 mai 2026

Pour le Maire empêché

Le 1^{er} adjoint Charles-Antoine DARFEUILLES

Mairie de Champagnac-la-Rivière
4 Place de la Mairie
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72
mairie@champagnaclariviere.fr
www.champagnaclariviere.fr

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 4 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

PRESENTS : ILAHA-ITEMA Audrey ; DARFEUILLES Charles-Antoine ; DOMENGE Anita ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; RENE Patrick ; THOMAS Anne ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; MEILLAUD Fabien ; LOMBERTIE Alexandre

ABSENTS : GUINE Véronique excusée, qui donne pouvoir à Mme Annie DUPUY

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 18h30

Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2026-28 :

Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire expose au Conseil ce qu'est la Commission Communale des Impôts Directs :

Rôle de la commission

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R. 198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Qui ?

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, la commission communale des impôts directs prévue dans chaque commune est composée de :

- le maire ou l'adjoint délégué - président
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;

- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Comment ? Le renouvellement se déroule en plusieurs étapes :

- **étape 1 :** après l'installation du conseil municipal, le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) invite le maire à proposer une liste de membres, en nombre double, répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires.

Le courrier invitant le maire à proposer des membres sera déposé sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) dans la semaine du 30 mars 2026. Ce courrier comporte un tableau au format pdf remplissable permettant au maire de renseigner l'identité des personnes proposées. Ce tableau, complété, doit être renvoyé à l'adresse courriel portée sur le courrier d'invitation. À défaut, un envoi papier pourra être effectué.

- **étape 2 :** La liste de propositions est établie à l'issue d'une délibération du conseil municipal
 - La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** noms :
 - 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 pour les commissaires suppléants
- **étape 3 :** en l'absence de proposition dans le délai d'un mois, le DR/DFiP adresse une mise en demeure de délibérer à l'organe délibérant ;
- **étape 4 :** après vérification des conditions requises, le DR/DFiP procède à la désignation des commissaires à partir de la liste fournie par le maire. Il peut, dans certaines situations, être amené à procéder à des désignations d'office.

Le DR/DFiP en informe ensuite le maire, chargé de notifier la décision aux commissaires retenus.

Convocation de la commission

L'article 345 de l'annexe III au CGI prévoit que la CCID se réunit à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques, ou le cas échéant de son délégué, et sur convocation du maire ou de l'adjoint délégué ou, à défaut, du plus âgé des commissaires titulaires.

Le maire propose une liste de 32 noms, et demande au Conseil de choisir les personnes à proposer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PROPOSE comme Commissaires à la CCID les personnes suivantes :
- Lucien MASDIEU
 - Bernard ROULETTE
 - Maurice DOMENGE
 - Joel VIELPEAU
 - Frédéric VAUDON
 - Pascal LECOURT
 - Alexandre RIBETTE
 - Guy VILARD
 - Francis PUYHARDY
 - Joel VILARD
 - Nicole FRAISSE
 - Boris MAISONNEUVE
 - Gérard DUBOIS
 - Nathalie FREDON
 - Françoise RENET
 - Michel CHABROL
 - Alexandre LOMBERTIE
 - Christophe ACKERMANN
 - Arlette CIPCIA
 - Frédéric DURAND
 - Emmanuel BROIS
 - Raymond CANIN
 - André ASTIER
 - Gilles VOISIN

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En mairie le 11 mai 2026

Certifié exécutoire le
Reçu en sous-préfecture le
Publié le

Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint Charles-Antoine DARFEUILLES

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260504-2026_28-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 087-218703403-20260504-2026_29-DE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 4 mai
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

PRESENTS : ILAHA-ITEMA Audrey ; DARFEUILLES Charles-Antoine ; DOMENGE Anita ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; RENE Patrick ; THOMAS Anne ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; MEILLAUD Fabien ; LOMBERTIE Alexandre

ABSENTS : GUINE Véronique excusée, qui donne pouvoir à Mme Annie DUPUY

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 18h30
Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2026-29 : Vente du chapiteau de la commune

La commune possède une tente de réception de 8 x 16m, qui ne correspond pas à ses besoins : les contraintes logistiques (transport, montage) et de sécurité pour l'utilisation du chapiteau rend son utilisation difficile.

La commune de Bussière-Galant a présenté une offre d'acquisition du chapiteau pour 5700 €.

Mme le Maire propose de vendre le chapiteau de la commune, et d'en acquérir un nouveau de dimensions plus réduite qui correspond mieux à l'utilisation qu'on en fait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** l'offre de la commune de Bussière-Galant et cède le chapiteau pour 5700 €

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En mairie le 11 mai 2026

Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint Charles-Antoine DARFEUILLES

Certifié exécutoire le
Reçu en sous-préfecture le
Publié le



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,

le lundi 4 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

PRESENTS : ILAHA-ITEMA Audrey ; DARFEUILLES Charles-Antoine ; DOMENGE Anita ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; RENE Patrick ; THOMAS Anne ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; MEILLAUD Fabien ; LOMBERTIE Alexandre

ABSENTS : GUINE Véronique excusée, qui donne pouvoir à Mme Annie DUPUY

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Ouverture de la séance à 18h30

Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2026-30 :

Achat d'un tracteur équipé

La commune a vendu le tractopelle qu'elle possédait en fin d'année 2025, l'entretien nécessaire étant trop important et onéreux par rapport à l'utilisation qui en était faite. Les services techniques ont cependant besoin de matériel roulant qui puisse leur permettre de déplacer de la terre, des arbres, des équipements lourds...

Après avoir échangé avec divers fournisseurs, M. BONILLA DE LA PLATA, adjoint aux travaux et services techniques, propose d'acquérir un tracteur 4x4 avec les équipements nécessaires aux travaux des services techniques (chargeur, godet, fourche), compatible avec les équipements que la commune possède sur son tracteur Renault (bennette, broyeur d'accotement).

M. BONILLA DE LA PLATA présente les équipements d'occasion disponibles chez les fournisseurs avec qui la commune est en contact, qui correspondent aux besoins des services techniques :

- BL PRO : Tracteur NEW HOLLAND 75 CH équipé d'un chargeur, godet et fourche pour 49 900 € HT.
- RICARD ET FILS : Tracteur DEUTZ 95 CH équipé de Masse, fourche et godet pour 50 029.00 € HT.

Mme Le Maire précise que le Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics autorise les acheteurs publics à conclure des contrats de fournitures de gré à gré jusqu'à 60 000 € HT.

Considérant :

- que les équipements d'occasion de ce type sont disponibles sur un temps très limité avant qu'un acheteur se présente
- que le sourcing préalable fait apparaître que les fournisseurs ne conservent pas des équipements d'occasion disponibles sur une période suffisante pour répondre aux consultations et attendre que la décision d'attribution soit prononcée et notifiée
- qu'un équipement d'occasion est bien moins onéreux et correspond tout à fait à l'utilisation qu'en fait la commune, qui n'est pas intensive

Mme le Maire propose de conclure l'achat du tracteur de gré à gré.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260504-2026_30-DE

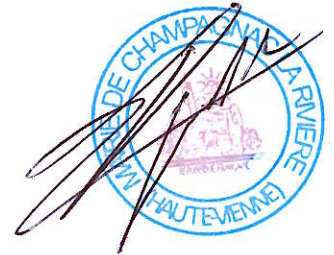
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'acquérir le tracteur NEW HOLLAND présenté
- ACCEPTE l'offre de prix de BL PRO BOUCHAUD pour 49 900 € HT (59 880 € TTC)

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En mairie le 11 mai 2026

Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint Charles-Antoine DARFEUILLES

Certifié exécutoire le
Reçu en sous-préfecture le
Publié le



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260504-2026_31-DE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 4 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

PRESENTS : ILAHA-ITEMA Audrey ; DARFEUILLES Charles-Antoine ; DOMENGE Anita ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; RENE Patrick ; THOMAS Anne ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; MEILLAUD Fabien ; LOMBERTIE Alexandre

ABSENTS : GUINE Véronique excusée, qui donne pouvoir à Mme Annie DUPUY

POUR : 3
CONTRE : 11
ABSTENTIONS : 1

Ouverture de la séance à 18h30

Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2026-31 :

Vente du tracteur RENAULT

Avec l'acquisition d'un nouveau tracteur, la commune n'a plus l'utilité du tracteur RENAULT 782 qu'elle possède, et peut décider de le vendre. L'entreprise BL PRO BOUCHAUD a fait une offre de reprise pour 4200 €.

Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la vente du tracteur et la proposition de l'entreprise BL PRO BOUCHAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- REFUSE la proposition de reprise de l'entreprise BL PRO BOUCHAUD
- DECIDE de mettre en vente le tracteur RENAULT 782

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En mairie le 11 mai 2026

Pour le Maire empêché

Le 1^{er} adjoint Charles-Antoine DARFEUILLES

Certifié exécutoire le
Reçu en sous-préfecture le
Publié le





ANNEXE 2

TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2026/2027

MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES

NOM DE L'A02 OU CACHET : CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TARIFS REGION 2026				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,60 €	21,42 €	15,30 €	0,00 €	30,60 €	21,42 €	15,30 €
2	58,20 €	40,74 €	29,10 €	0,00 €	58,20 €	40,74 €	29,10 €
3	91,80 €	64,26 €	45,90 €	0,00 €	91,80 €	64,26 €	45,90 €
4	130,20 €	91,14 €	65,10 €	0,00 €	130,20 €	91,14 €	65,10 €
5	171,30 €	119,91 €	85,65 €	0,00 €	171,30 €	119,91 €	85,65 €
NAD	223,50 €	156,45 €	111,75 €	93,30 €	130,20 €	91,14 €	65,10 €
NAVETTE RPI	30,60 €	21,42 €	15,30 €	0,00 €	30,60 €	21,42 €	15,30 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €	24,00 €	16,80 €	12,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	91,80 €			0,00 €	91,80 €	64,26 €	45,90 €

DEMI-PENSIONNAIRES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2026				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,60 €	21,42 €	15,30 €	0,00 €	30,60 €	21,42 €	15,30 €
2	58,20 €	40,74 €	29,10 €	0,00 €	58,20 €	40,74 €	29,10 €
3	91,80 €	64,26 €	45,90 €	0,00 €	91,80 €	64,26 €	45,90 €
4	130,20 €	91,14 €	65,10 €	0,00 €	130,20 €	91,14 €	65,10 €
5	171,30 €	119,91 €	85,65 €	0,00 €	171,30 €	119,91 €	85,65 €
NAD	223,50 €	156,45 €	111,75 €	93,30 €	130,20 €	91,14 €	65,10 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €	24,00 €	16,80 €	12,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	91,80 €			0,00 €	91,80 €	64,26 €	45,90 €

INTERNES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2026				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	TARIFS REGION	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	24,60 €	17,22 €	12,30 €	0,00 €	24,60 €	17,22 €	12,30 €
2	44,40 €	31,08 €	22,20 €	0,00 €	44,40 €	31,08 €	22,20 €
3	72,00 €	50,40 €	36,00 €	0,00 €	72,00 €	50,40 €	36,00 €
4	107,10 €	74,97 €	53,55 €	0,00 €	107,10 €	74,97 €	53,55 €
5	137,70 €	96,39 €	68,85 €	0,00 €	137,70 €	96,39 €	68,85 €
NAD	171,30 €	119,91 €	85,65 €	64,20 €	107,10 €	74,97 €	53,55 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €	24,00 €	16,80 €	12,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	72,00 €			0,00 €	72,00 €	50,40 €	36,00 €

A Champagnac-la-Rivière
 le 23/04/26

La Maire,
Audrey ILAHA-ITEMA



ANNEXE 2

TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2027/2028

MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES

NOM DE L'A02 OU CACHET : CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260504-2026_32-DE

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TARIFS REGION 2027				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	31,20 €	21,84 €	15,60 €	0,00 €	31,20 €	21,84 €	15,60 €
2	59,40 €	41,58 €	29,70 €	0,00 €	59,40 €	41,58 €	29,70 €
3	93,60 €	65,52 €	46,80 €	0,00 €	93,60 €	65,52 €	46,80 €
4	132,60 €	92,82 €	66,30 €	0,00 €	132,60 €	92,82 €	66,30 €
5	174,90 €	122,43 €	87,45 €	0,00 €	174,90 €	122,43 €	87,45 €
NAD	227,70 €	159,39 €	113,85 €	95,10 €	132,60 €	92,82 €	66,30 €
NAVETTE RPI	31,20 €	21,84 €	15,60 €	0,00 €	31,20 €	21,84 €	15,60 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €	24,00 €	16,80 €	12,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	93,60 €			0,00 €	93,60 €	65,52 €	46,80 €

DEMI-PENSIONNAIRES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2027				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	31,20 €	21,84 €	15,60 €	0,00 €	31,20 €	21,84 €	15,60 €
2	59,40 €	41,58 €	29,70 €	0,00 €	59,40 €	41,58 €	29,70 €
3	93,60 €	65,52 €	46,80 €	0,00 €	93,60 €	65,52 €	46,80 €
4	132,60 €	92,82 €	66,30 €	0,00 €	132,60 €	92,82 €	66,30 €
5	174,90 €	122,43 €	87,45 €	0,00 €	174,90 €	122,43 €	87,45 €
NAD	227,70 €	159,39 €	113,85 €	95,10 €	132,60 €	92,82 €	66,30 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €	24,00 €	16,80 €	12,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	93,60 €			0,00 €	93,60 €	65,52 €	46,80 €

INTERNES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2027				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	TARIFS REGION	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	24,90 €	17,43 €	12,45 €	0,00 €	24,90 €	17,43 €	12,45 €
2	45,30 €	31,71 €	22,65 €	0,00 €	45,30 €	31,71 €	22,65 €
3	73,20 €	51,24 €	36,60 €	0,00 €	73,20 €	51,24 €	36,60 €
4	109,20 €	76,44 €	54,60 €	0,00 €	109,20 €	76,44 €	54,60 €
5	140,40 €	98,28 €	70,20 €	0,00 €	140,40 €	98,28 €	70,20 €
NAD	174,90 €	122,43 €	87,45 €	65,70 €	109,20 €	76,44 €	54,60 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €	24,00 €	16,80 €	12,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	93,60 €			0,00 €	93,60 €	65,52 €	46,80 €

La Maire,
Audrey ILAHA-ITEMA

*A Champagnac-la-Rivière
 Le 23/04/26*





ANNEXE 2

TRANSPORT SCOLAIRE A PARTIR DE LA RENTREE 2028/2029

MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES

NOM DE L'A02 OU CACHET : **CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE**

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TARIFS REGION 2028				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	31,80 €	22,26 €	15,90 €	0,00 €	31,80 €	22,26 €	15,90 €
2	60,60 €	42,42 €	30,30 €	0,00 €	60,60 €	42,42 €	30,30 €
3	95,40 €	66,78 €	47,70 €	0,00 €	95,40 €	66,78 €	47,70 €
4	135,30 €	94,71 €	67,65 €	0,00 €	135,30 €	94,71 €	67,65 €
5	178,20 €	124,74 €	89,10 €	0,00 €	178,20 €	124,74 €	89,10 €
NAD	232,50 €	162,75 €	116,25 €	97,20 €	135,30 €	94,71 €	67,65 €
NAVETTE RPI	31,80 €	22,26 €	15,90 €	0,00 €	31,80 €	22,26 €	15,90 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €	24,00 €	16,80 €	12,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	95,40 €			0,00 €	95,40 €	66,78 €	47,70 €

DEMI-PENSIONNAIRES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2028				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	31,80 €	22,26 €	15,90 €	0,00 €	31,80 €	22,26 €	15,90 €
2	60,60 €	42,42 €	30,30 €	0,00 €	60,60 €	42,42 €	30,30 €
3	95,40 €	66,78 €	47,70 €	0,00 €	95,40 €	66,78 €	47,70 €
4	135,30 €	94,71 €	67,65 €	0,00 €	135,30 €	94,71 €	67,65 €
5	178,20 €	124,74 €	89,10 €	0,00 €	178,20 €	124,74 €	89,10 €
NAD	232,50 €	162,75 €	116,25 €	97,20 €	135,30 €	94,71 €	67,65 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €	24,00 €	16,80 €	12,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	95,40 €			0,00 €	95,40 €	66,78 €	47,70 €

INTERNES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2028				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	TARIFS REGION	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	25,50 €	17,85 €	12,75 €	0,00 €	25,50 €	17,85 €	12,75 €
2	46,20 €	32,34 €	23,10 €	0,00 €	46,20 €	32,34 €	23,10 €
3	74,70 €	52,29 €	37,35 €	0,00 €	74,70 €	52,29 €	37,35 €
4	111,30 €	77,91 €	55,65 €	0,00 €	111,30 €	77,91 €	55,65 €
5	143,40 €	100,38 €	71,70 €	0,00 €	143,40 €	100,38 €	71,70 €
NAD	178,20 €	124,74 €	89,10 €	66,90 €	111,30 €	77,91 €	55,65 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €	24,00 €	16,80 €	12,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	74,70 €			0,00 €	74,70 €	52,29 €	37,35 €

A Champagnac-la-Rivière
 le 23/05/26

La Maire,
 Audrey ILAHA-ITEMA



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260504-2026_32-DE

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,

le lundi 4 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

PRESENTS : ILAHA-ITEMA Audrey ; DARFEUILLES Charles-Antoine ; DOMENGE Anita ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; RENE Patrick ; THOMAS Anne ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; MEILLAUD Fabien ; LOMBERTIE Alexandre

ABSENTS : GUINE Véronique excusée, qui donne pouvoir à Mme Annie DUPUY

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 18h30

Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2026-32 :

Avenant à la convention avec la région pour les transports scolaires et participation de la commune.

Le Maire expose au Conseil que la Région Nouvelle-Aquitaine, en charge des transports scolaires, modifie ses tarifs sur les années scolaires 2026-2027 à 2028-2029 et qu'un avenant à la convention qui désigne la commune en tant qu'Autorité Organisatrice de 2nd rang est nécessaire.

Elle indique que la commune avait également délibéré pour mettre en place une participation pour les familles Non Ayant Droit (habitant à moins de 3km de l'école) de Champagnac-la-Rivière, dont le reste à charge aux familles n'est pas indexée sur le quotient familial. Le mode de calcul de la participation était le suivant :

- Montant de la participation de la commune = Reste à charge pour les familles non ayant droit - Reste à charge tranche 4

De sorte que le montant payé par les familles non ayant droit soit identique au montant payé pour les familles en tranche 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention des transports scolaires
- RECONDUIT la participation aux familles Non Ayant Droit selon le mode de calcul définit ci-dessus, et dont les montants sont récapitulés en annexe

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 11 mai 2026

Pour le Maire empêché

Le 1^{er} adjoint Charles-Antoine DARFEUILLES

Certifié exécutoire le

Reçu en sous-préfecture le

Publié le



Mairie de Champagnac-la-Rivière
4 Place de la Mairie
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72
mairie@champagnaclariviere.fr
www.champagnaclariviere.fr